Flux dégradés



Comment facturer ? Comment télétransmettre ?

La FSE en mode dégradé est une facture électronique réalisée avec votre Carte Professionnel de Santé (CPS) uniquement. Vous n'avez donc pas la carte Vitale du patient.

Avantages

Le remboursement est effectué à réception du bordereau de télétransmission accompagné des feuilles de soins.

Mode d'emploi

Au préalable et par sécurité, demandez l'attestation Vitale de votre patient ou vérifiez les informations le concernant sur Espace pro.

1. A partir de votre logiciel métier, sélectionnez dans votre fichier le patient concerné et pratiquez comme vous avez l'habitude de le faire pour une feuille de soins électronique. Si ce patient ne figure pas dans votre fichier, entrez manuellement ses coordonnées à partir de son attestation Vitale.
2. N'ayant pas la carte Vitale de votre patient, une fenêtre s'ouvre sur votre ordinateur vous demandant de passer en «mode dégradé».
3. Vous réalisez la feuille de soins en mode «dégradé» comme une FSE classique.
4. N'oubliez pas d'imprimer à partir de votre logiciel la feuille de soins télétransmise que vous faites signer à votre patient et sur laquelle doit figurer le n° de la facture. Nota : si votre flux dégradé fait suite à un rejet d'une FSE sécurisée, la signature de l'assuré n'est pas exigée.
5. La mise en lots et la télétransmission s'effectuent comme vous en avez l'habitude.
6. Votre logiciel vous permet d'imprimer les bordereaux récapitulatifs que vous nous envoyez accompagnés des feuilles de soins «dégradées» correspondantes une fois par semaine au minimum. **La mention «télétransmission» doit être indiquée sur l'enveloppe**.

création - impression : CPAM 37 - 03/2014